



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


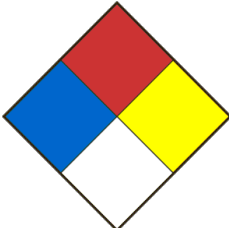
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit POTASSIUM, MORCEAUX (dans l'huile minérale)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique K		Numéro MAT PR-0109	Masse molaire 39,1
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes POTASSIUM MÉTALLIQUE, KALIUM			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2020-07-09	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence (P)	P223 Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée. P231 + P232 Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser un extincteur de classe D ou de la poudre spéciale pour les incendies de métaux; ne pas utiliser d'eau pour l'extinction. P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 3 Inflammabilité 4 Réactivité 2 Spécial EAU

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Potassium	7440-09-7	90-100
Huile minérale	8042-47-5	1-10

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Contact avec l'eau. Contact avec l'air. La chaleur, les étincelles et la flamme nue.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser un extincteur de classe D ou de la poudre spéciale pour les incendies de métaux.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser d'eau. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Oxydes de potassium. Hydrogène.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air. Ce métal forme des oxydes dangereux lors de l'entreposage même si conservé dans l'huile. Le potassium métallique peut causer une réaction explosive au contact ou en combinaison avec les produits suivants: les alcools, l'acétylène, l'acide borique, l'acide nitrique, l'acide sulfurique, le bromure d'aluminium, le nitrate d'ammonium, le sulfate d'ammonium, le brome, le bromoforme, le bromure de calcium, le disulfure de carbone, le tétrachlorure de carbone, le chlore, le chloroéthane, le chloroforme, le trioxyde de chrome, le chlorure de cobalt, le chlorure cuivrique, l'oxyde de cuivre, le dibromométhane, le dichloroéthane, le dichlorométhane, le diméthyle sulfoxyde, le chlorure ferrique, le fluor, le graphite, l'hydrazine, le peroxyde d'hydrogène, l'iode et ses sels, les iodures, le chlorure de manganèse, le mercure et ses sels, les bromures et chlorures de nickel, le nitrobenzène, l'oxyde d'éthylène, les oxydes de métaux, le phosphore, le bioxyde de plomb, le tétrachloroéthane, le trichloroéthane, les bromures et chlorures de zinc. Ce métal réagit vivement avec l'eau pour libérer de l'hydrogène, un gaz inflammable et explosif. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Éviter tout contact avec l'eau. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Ramasser à l'aide d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat.
---	---

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver dans l'huile minérale pour éviter le contact avec l'air. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Sensible à l'air et à l'humidité.
Méthode et équipement de manutention	Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Huile de Paraffine (Légère)	8042-47-5	TWA	0.200000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
Remarques	L'ARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains.			
		TWA	1.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	1.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	5.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	10.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VEMP	5.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	10.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWA	1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Potassium	7440-09-7	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Ventilation adéquate ou une hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Bâtons, tiges ou morceaux, de couleur grise.
Odeur	Donnée non disponible.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Donnée non-disponible.
Point de fusion / congélation	64°C
Point initial d'ébullition	770°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	0.12 hPa (0.09 mmHg) à 260 °C (500 °F).
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	0.86g/cm ³
Solubilité	Soluble dans l'ammoniac liquéfié.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	440°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Le matériau peut réagir violemment avec de l'eau.
Stabilité chimique	Réagit avec l'eau. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Réagit violemment au contact de l'eau. Au contact d'un acide, dégage de l'hydrogène, un gaz inflammable.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.
Substances incompatibles	L'eau, l'oxygène, les acides, les alcools, les bromures, les halocarbures, les halogènes et interhalogènes, les iodures, les sels de mercure, les oxydes de métaux, les peroxydes, les hydrocarbures chlorés, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs toxiques d'oxydes de potassium. Hydrogène.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

POTASSIUM, MORCEAUX (DANS L'HUILE MINÉRALE)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
- Peau	Brûlures sévères et ulcérations des tissus. Peut être fatal, si l'étendue des brûlures est considérable.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie.
- Ingestion	Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale. Dysphagie, convulsions, stupeur, lésions et hémorragies internes, constriction, perte de conscience et la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, diarrhées, convulsions, perte de l'appétit, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Donnée non disponible; DL50 Dermal - Donnée non disponible.
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique disponible	Non
-----------------------------------	-----

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2257
Appellation réglementaire	POTASSIUM
Classification du TMD	4.3 Matières hydroréactives
Groupe d'emballage	I
Indice de quantité limitée	0kg
Indice PIU	1000
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-07-09